

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

## L'an deux mil VINGT TROIS

### Le 19 octobre 2023 à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 12 octobre 2023

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, Mme BOURNEZ Christine, M. DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M. BERTHELIER Bruno, M. HERTZOG Etienne, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. VALENTIN Alain, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc, Mme CHATRE Murielle, Mme DUJELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M. JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M. DESCAVE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard.

Nombre de membres en exercice : 41                      Nombre de présents : 33                      Nombre de votants : 39

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M. MEUNIER Gérard, Mme PONCET Sylvie, M. LAPALLUS Marc, M. GODINOT Alain remplacé par Mme CHATRE Murielle, M. VIODRIN Jérôme, M. DESBENOIT Bernard, M. LAMARQUE Michel, Mme DANIERE Emmanuelle.

Pouvoirs : M. MEUNIER Gérard à M. FAYOLLE Jean, Mme PONCET Sylvie à M. LACROIX Jérémie, M. LAPALLUS Marc à M. GROSDENIS Henri, M. VIODRIN Jérôme à M. VALORGE René, M. LAMARQUE Michel à Mme JOLY Michelle, Mme DANIERE Emmanuelle à M. MOULIN Bernard.

Election d'un secrétaire de séance : Mme CHATRE Murielle. (La Bénisson Dieu).

## N°2023/N°143

### **OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ANIMATION DU PAT ET AUTRES ACTIONS D'ECHELLE ROANNAISE**

M. le Président rappelle que la réorganisation des politiques régionales a conduit les élus à décider de la disparition du Pôle d'Equilibre des Territoires Ruraux au 31 décembre 2017. Au-delà de la décision de dissolution, les élus ont souhaité garder une ingénierie locale à l'échelle du Roannais. Deux conventions ont couvert les périodes 2018-2020 et 2021-2023 afin de maintenir à l'échelle du périmètre du Roannais un espace d'échanges et de projets.

Objectifs retenus :

- Poursuivre à l'échelle Roannaise les actions multisites et les actions en lien avec l'extérieur du territoire
- Faciliter la captation de fonds (politiques contractuelles, appels à projets, à manifestation d'intérêts) dans une logique de gains de temps et de cohérence.

Le territoire retenu regroupe 104 communes appartenant, depuis le 1er janvier 2017, à 5 EPCI :

- la Communauté d'Agglomération Roannais Agglomération (40 communes)
- la Communauté de Communes Charlieu Belmont Communauté (25 communes)
- la Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône (16 communes)
- la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable (12 communes)
- la Communauté de Communes du Pays d'Urfé (11 communes)

Afin de garder une cohérence territoriale, les Présidents des intercommunalités de l'arrondissement de Roanne (réunis le 19/09) proposent que les 5 EPCI conservent un poste d'ingénierie au service du projet Roannais sur la période 2024-2027. Ce poste, intégré aux seins des effectifs de la

communauté de communes Charlieu Belmont Communauté sera donc mutualisé à l'échelle des 5 EPCI. Ce poste est basé dans les locaux de Charlieu Belmont Communauté, 9 place de la Bouverie à Charlieu.

Les missions remplies d'échelle supra-communautaire permettent l'animation du PAT du Roannais, à savoir :

- mobiliser les acteurs, suivre des groupes projets, accompagner les comités de pilotage en vue d'initier, accompagner la mise en place d'actions ;
- accompagner les porteurs de projets dans la mise en réseau de leurs projets et initiatives, recherche de financements (plan de relance, LEADER ...), participation aux travaux de certains partenaires ...
- mettre en lien avec les territoires voisins, rechercher des financements pour faciliter la concrétisation d'actions en accompagnant les porteurs de projets.
- suivre l'évaluation en continu de la démarche.
- suivre et accompagner des actions à l'échelle du PAT du Roannais (sensibilisation, communication, formation par exemple)
- participer à la conception d'une stratégie de communication à travers des évènements permettant de porter à connaissance du grand public cette démarche territoriale, ses enjeux et ses objectifs, mise à jour du site internet dédié, conception et mise en œuvre d'outils de communication ...

Les missions pourront répondre à d'autres enjeux de développement territorial le cas échéant, pour ainsi permettre :

- d'assurer la coordination entre les différentes structures intercommunales dans le but de mettre en œuvre les orientations stratégiques du roannais décidées par l'instance de gouvernance politique, d'animer le dispositif de gouvernance et d'assurer un suivi administratif ;
- d'accompagner le territoire roannais dans son positionnement sur des appels à projet, à manifestation d'intérêt ou autres candidatures susceptibles de mobiliser des outils financiers ou techniques ;
- de poursuivre à l'échelle Roannaise les actions multi-sites et les actions en lien avec l'extérieur du territoire définies préalablement au sein de l'instance de gouvernance politique ;
- de valoriser les études, diagnostics et bilans disponibles, au service du roannais, d'assurer la conduite de nouvelles études d'impact supra-communautaire décidées par l'instance de gouvernance politique ;

La répartition des coûts serait la suivante :

Il est convenu, entre les EPCI, une répartition des dépenses de l'année N selon la population des communes concernées établie au 1er janvier de l'année (populations municipales des communes en vigueur au 1er janvier N), déduction faite des subventions qui pourraient intervenir sur ces dépenses.

A titre d'exemple, sur l'année 2024, le coût de la mission pourrait être de 72 000 €. Hors subvention, la répartition des coûts s'établirait comme suit :

	Nbre hab. 1er janv. 2023	Coût prévisionnel (Hors subvention)
Roannais Agglomération	100 914	48 584,15 €
Charlieu Belmont Communauté	23 513	11 320,12 €
Pays Entre Loire et Rhône	14 082	6 779,65 €
Vals d'Aix et Isable	5 881	2 831,36 €
Pays d'Urfé	5 161	2 484,72 €
Total	149 551	72 000,00 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide la convention de partenariat avec les autres EPCI du Roannais,
- Autorise Monsieur le Président à la signer,
- Dit que les dépenses et les recettes sont prévues au budget principal en section de fonctionnement du budget principal.

La Secrétaire de séance  
Représentant de la commune de La Bénisson Dieu  
Mme Murielle CHATRE



Le Président de la Communauté  
De Communes  
M. René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20231019-N2023-143-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/10/2023